

Appel international à candidatures

PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans le cadre de la programmation 2015-2018 et de son programme « Usage et rayonnement du Français » l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) lance, par l'intermédiaire de son Bureau Régional pour l'Europe Centrale et Orientale (BRECO) un appel à candidatures pour recruter les formateurs chargés de la mise en œuvre de formations nationales organisées dans plusieurs pays de l'Europe centrale et orientale.

Ce document présente les actions de formation du programme « Usage et rayonnement du Français » organisées par la Structure Sofia de l'OIF et fournit les informations pour compléter le dossier de candidature joint, en vue de la sélection de formateurs.

1. LES ACTIONS DE LA STRUCTURE SOFIA DE L'OIF/CREFECO

Les actions de formation s'adressent aux enseignants de et en français de 5 pays de la région concernés par le programme : Albanie, Arménie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Moldavie et Roumanie. Elles répondent au souci de développer les compétences didactiques et méthodologiques des enseignants afin de leur permettre de développer des pratiques innovantes d'enseignement/apprentissage du français langue étrangère.

Les formations proposées par le programme « Usage et rayonnement du Français » visent à renforcer les compétences des enseignants et leur permettre de parfaire leurs pratiques méthodologiques et pédagogiques. Elles sont structurées selon une approche pédagogique permettant d'assurer leur démultiplication au niveau national.

2. OBJECTIFS POURSUIVIS

Cet appel international à candidatures vise à sélectionner des formateurs qui devront :

- contribuer au développement qualitatif des compétences pédagogiques et professionnelles des enseignants de la région.
- développer une approche réflexive quant aux pratiques de classe et à l'élaboration de matériel didactique pertinent.
- encourager l'échange d'expériences entre pairs en vue d'une réflexion méthodologique commune.
- développer des pratiques interactives d'enseignement du français.

3. OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'APPEL À CANDIDATURE

Sélectionner des experts ou structure(s) de formation susceptible(s) de mettre à la disposition un/des intervenant(s) pour dispenser une/des formation(s) définie(s) dans la programmation 2018 de la Structure Sofia de l'OIF/CREFECO.

4. OBJECTIF SPÉCIFIQUE DE L'ACTION

Élaborer un dossier pédagogique comportant l'ensemble des supports de la formation pour l'accompagnement de l'enseignant dans sa classe (à remettre impérativement à la fin de la formation).

5. CONDITIONS DE CANDIDATURE

La réalisation de cette action nécessitera la mobilisation d'un expert qui assurera l'ensemble de la formation :

Qualifications et compétences

- Diplôme universitaire de niveau Bac+5 ou 3ème cycle ou Master 2 ou plus en littérature française, en didactique et/ou en pédagogie du français langue étrangère,
- Aptitude prouvée à susciter la motivation et développer les stratégies d'apprentissage des langues au niveau des enseignants,
- Compétences spécifiques en matière d'enseignement de la langue française,
- Maîtrise de la langue française (écrite et parlée).

Expérience générale

- De préférence au moins 5 ans d'expérience nationale et/ou internationale liée à la formation continue des enseignants de la langue française,
- Capacité prouvée dans la transmission de contenus pédagogiques,
- Expérience en matière d'organisation d'actions de formation des enseignants et dans l'animation de sessions de formation.

Expérience spécifique

- De préférence au moins 5 ans d'expérience en didactique des langues,
- Expérience avérée dans l'exploitation des nouvelles technologies appliquées à l'enseignement de la langue notamment dans la programmation d'unités didactiques et l'analyse d'outils pédagogiques en fonction de la formation concernée.

NB : Le terme "expert" s'entend en parité de genre (homme ou femme).

6. PROCEDURE DE SELECTION DES INSTITUTIONS OU EXPERTS CANDIDATS

Les candidatures sont à adresser au Bureau Régional pour l'Europe centrale et orientale de l'OIF appels.candidatures.breco@diffusion.francophonie.org qui en examine leur recevabilité. Un Comité ad hoc effectue la sélection.

Le non-respect des conditions de candidature (cf. p.5) et des critères de recevabilité (cf. p.7) entraîne l'exclusion du processus de sélection. Seuls les dossiers recevables font l'objet d'un examen.

Il appartient à l'OIF de définir les critères d'arbitrage conduisant à la sélection des centres de formation et d'arrêter la sélection finale.

Conformément aux usages, les décisions de l'OIF sont rendues de manière souveraine. Les institutions sélectionnées seront averties par le CREFECO / BRECO de l'OIF.

7. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les principaux critères de recevabilité sont :

- la qualité scientifique du dossier
- le profil des intervenants et l'expérience de l'institution dans la formation des formateurs d'enseignants de français au niveau national
- des expériences de collaboration régionale dans le domaine de la formation
- adéquation de l'offre aux objectifs visés : plan de formation proposé, prise en compte de la demande, prise en compte de la dimension de la démultiplication, implication des participants avant, pendant et après la formation, suivi proposé, activités proposés, outils proposés)
- originalité de la démarche

8. PRISE EN CHARGE PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

L'OIF prend en charge, conformément à sa Directive relative au recours à l'expertise extérieure et au barème en vigueur :

- les frais d'expertise
- les frais d'hébergement et de restauration
- les titres de transports internationaux et nationaux

9. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

Echéancier du processus de sélection :

11 mai 2018 : Lancement et diffusion de l'appel à candidatures.

31 mai 2018 : Clôture de l'appel à candidatures.

6 juin 2018 : Communication des résultats aux candidats.

18 juin 2018 : Envoi du programme définitif de la formation par l'expert retenu conformément au cahier des charges qui lui sera remis.

La date de démarrage estimative et la durée de chaque formation est indiquée sur le formulaire B spécifique à chaque formation.

L'expert devra tenir une réunion de restitution en fin de mission avec la responsable de la formation afin de discuter des résultats obtenus et des difficultés rencontrées.

RAPPORT

L'expert soumet au Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale de l'OIF un rapport dans un délai d'un mois après l'achèvement de la mission (un sommaire type lui sera fourni à cet effet). Ce rapport obligatoire sera accompagné du dossier pédagogique constitué des supports de la formation.

10. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- le **formulaire de candidature**, dûment complété. (Partie A à renseigner par le centre de Formation, Partie B à renseigner par le(s) formateur(trice)s).
- un document justifiant du **statut juridique** de l'établissement.
- un **descriptif détaillé du projet de(s) formation(s) en conformité avec les objectifs et le public indiqués dans le formulaire B.**
- un descriptif **du profil de l'intervenant/formateur.** (joindre leur cv)